

DECISION N° 22-685
portant délégation de signature

Annule et remplace la décision n° 22-178

En cas d'absence de Madame Valérie Boismartel, Directrice

La Directrice du Centre Hospitalier de Vendôme-Montoire

- Vu la sixième partie, livre I, titre 4, chapitre 3, du Code de la Santé Publique, et notamment son article L 6143-7 ;
- Vu le décret n° 200961765 du 30 décembre 2009 relatif au directeur et aux membres du directoire des établissements publics de santé ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,
- Vu le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33,
- Vu le décret n°92-783 du 6 août 1992 relatif à la délégation de signature des directeurs des établissements publics de santé,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 3 septembre 2021 nommant Madame Nathalie Guines à compter du 18 octobre 2021 en qualité de directrice adjointe, chargée des services économiques, logistiques, techniques, biomédical et informatique au centre hospitalier de Vendôme-Montoire, aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Savigny-Sur-Braye et de la Ville-aux-Clercs
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du premier septembre 2022 nommant Madame Sophie Durand Moirin en qualité de directrice adjointe chargée des ressources humaines et de la formation, au Centre Hospitalier de Vendôme-Montoire et aux établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de Savigny-Sur-Braye et de la Ville-Aux-Clercs.
- Vu le contrat de travail signé le premier juin 2018 entre M. Lamour, Directeur par intérim et M Marc Lethielleux, recruté en tant que directeur adjoint chargé des finances, du contrôle de gestion et des admissions au Centre Hospitalier de Vendôme-Montoire,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 19 décembre 2019 nommant Mme Lucie Perrot en qualité de directrice adjointe au Centre Hospitalier de Vendôme-Montoire
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion en date du 05 août 2020 nommant Mme Gwenaëlle Breche en qualité de directrice-adjointe au centre hospitalier de Vendôme-Montoire à compter du 14 septembre 2020,
- Vu la convention de direction commune en date du 6 février 2020 entre le centre hospitalier de Vendôme-Montoire, l'EHPAD de Savigny-Sur-Braye et l'EHPAD de la Ville aux Clercs,
- Vu l'arrêté du Centre National de Gestion du 9 mars 2020 nommant Madame Valérie Boismartel en qualité de directrice du centre hospitalier de Vendôme-Montoire à compter du 10 septembre 2018 à titre de régularisation, et nommant Madame Valérie Boismartel dans le cadre de la convention de direction commune susvisée, directrice du centre hospitalier de Vendôme-Montoire et des EHPAD de Savigny Sur Braye et de la Ville aux Clercs (Loir et Cher),
- Vu le procès-verbal d'installation de l'intéressée établi par Madame la Présidente du Conseil de Surveillance, en date du 10 septembre 2018,

DECIDE

Délégation à interim

Article 1^{er} :

En cas d'absence de Valérie Boismartel, un directeur par interim est désigné qui exerce les missions de directeur général et dont le nom est communiqué à l'Agence Régionale de Santé. Dans ce cadre, délégation générale est donnée à Madame Sophie Durand Moirin directrice adjointe ou Madame Gwenaëlle Brèche, directrice adjointe, ou Madame Nathalie Guines, directrice adjointe ou M. Marc Lethielleux, directeur adjoint, ou Madame Lucie Perrot, Directrice adjointe, à l'effet de signer, dans le strict cadre de l'absence de Madame Valérie Boismartel et afin de garantir la continuité de service :

- 1) Tous documents ou correspondances dont la signature présente un caractère d'urgence pour le fonctionnement de l'établissement et/ou l'intérêt des malades et résidents, et notamment :
 - les différentes pièces relatives aux décès et à l'état civil (autorisation de transport sans mise en bière, déclarations de décès...)
 - les bons de commandes permettant une intervention urgente d'un prestataire, commandes de transports sanitaires,
- 2) tout document relatif aux hospitalisations ou soins sous contrainte, ou relatif à une mesure de protection, que ledit document soit à destination ou en provenance d'un Tribunal judiciaire, de la Préfecture ou de l'Agence Régionale de Santé ainsi que les documents de saisine du juge des libertés et de la détention dans le cadre du suivi des mesures d'isolement et de contention
- 3) tout accusé de réception de documents émanant des forces de l'ordre (police, gendarmerie), ou de l'autorité judiciaire. L'administrateur de garde a délégation pour ester en justice et porter plainte au nom de l'établissement.
- 4) tout document relatif à la mise en œuvre d'un plan blanc ou d'un plan d'urgence
- 5) Les assignations des personnels en cas de grève.
- 6) les décisions de suspension à titre conservatoire
- 7) Tous documents relatifs à la direction commune entre le centre hospitalier de Vendôme-Montoire et les EHPAD Leguéré-Viau de Savigny Sur braye et les Cèdres de la Ville aux Clercs

Article 2 :

Cette délégation prend effet à compter du 1^{er} septembre 2022. Elle sera affichée au sein du Centre Hospitalier de Vendôme-Montoire et fera l'objet d'une communication au Conseil de Surveillance.

Fait à Vendôme le 1^{er} septembre 2022

La Directrice,



Valérie BOISMARTEL

Vu, pour dépôt de signature,

Gwenaëlle BRECHE
Directrice adjointe

Sophie DURAND MOIRIN
Directrice adjointe

Nathalie GUINES
Directrice adjointe

Marc LETHIELLEUX
Directeur adjoint

Lucie PERROT
Directrice adjointe

Destinataires : Trésorier de l'établissement, Dossiers DRH, G. Breche, S. Durand Moirin, M. Lethielleux, L. Perrot, Direction, Services économiques, Services financiers

Délégation à interim